



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	5
I - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	6
INTRODUCTION.....	7
- PÔLE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	8
1/ L'Aide Sociale Légale et Facultative	9
2/ L'accompagnement des bénéficiaires du RSA.....	11
3/ Le Service Logement	12
- PÔLE SENIORS	14
- PÔLE ENFANCE ET FAMILLE	17
1/ La Crèche Collective « LES PETITS CÂLINS ».....	18
2/ La Halte-Garderie « LA FARANDOLE »	19
3/ Le Multi-Accueil « PIROUETTE » - Espace Familles/enfants « Antoine de Saint-Exupéry »	19
4/ Le Relais Petite Enfance (RPE)	20
5/ Le Programme de Réussite Educative (PRE)	21
6/ La Ludothèque	22
II - SITUATION FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	23
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24
1/ Les dépenses réelles de Fonctionnement 2024	24
2/ Les recettes réelles de fonctionnement 2024	28

LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	33
1/ Les dépenses réelles d'investissement 2024	33
2/ Les recettes réelles d'investissement 2024.....	36
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	39
1/ Les dépenses de fonctionnement 2025	39
2/ Les recettes de fonctionnement 2025	40
3/ La section d'investissement 2025	42
PREVISIONNEL DES ACTIONS / PROJETS CCAS 2025	43
III - RESSOURCES HUMAINES	44
1/ Evolution des dépenses de personnel 2020 à 2024	45
2/ Complément d'information sur la masse salariale en 2024	46
3/ Structure des effectifs permanents en ETP	47
4/ Évolution de l'effectif en personne physique par catégorie	48
5/ Ensemble de l'effectif en équivalent (ETP) au 31/12/2024	49
6/ Pyramide des âges	50
7/ Répartition des agents Femmes et Hommes occupants un emploi permanent	51
8/ Répartition des agents par cadre d'emploi	53
9/ Répartition des agents en fonctions des catégories	55
10/ Répartition des agents en fonction du temps de travail	56
11/ Durée et organisation du temps de travail : 1 607 heures	57

LES STATISTIQUES 58

- **L'Aide Sociale Facultative 59**
- **L'Accompagnement des bénéficiaires RSA 61**
- **Le Service Logement 63**
- **Le Pôle Seniors 70**
- **Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant 71**
- **Le Programme de Réussite Educative (PRE) 75**
- **Le Relais Petite Enfance (RPE) 78**

PRÉAMBULE

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires. Première étape obligatoire du cycle budgétaire, permettant d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir éclairer les administrateurs et s'exprimer sur les grands équilibres financiers, et pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 (portant nouvelle organisation territoriale de la République), est venue étoffer les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire des Communes, en accentuant l'information aux administrateurs du CCAS. À noter que l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) concerne les CCAS, puisque l'article précise, que «les dispositions du présent article s'appliquent aux Établissements Publics Administratifs des Communes de 3 500 habitants et plus ». Désormais, dans les CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui sera porté à la connaissance des administrateurs, dans les deux mois précédant le vote du budget.

La présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire du CCAS de la Ville de Bruay-La-Buissière constitue une occasion d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et de l'ensemble de ses administrateurs, de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser, et également la structure et l'évolution des dépenses du personnel et de ses effectifs.

Le CCAS est un acteur majeur de la politique sociale municipale. Il est un établissement public communal, régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il intervient principalement en direction des personnes en grande difficulté et des séniors. Le CCAS œuvre au quotidien auprès d'un public nombreux, touchant les habitants de tous les quartiers, de toutes conditions et d'horizons divers. Face aux réalités de la société et soucieux de répondre au mieux aux nouveaux besoins des habitants, il accomplit ses missions dans le cadre d'une politique fondée sur la solidarité.

Le CCAS s'implique pour le maintien dans le logement des ménages, à travers notamment l'accompagnement des personnes en risque d'expulsion. Il intervient également, en direction de tous les citoyens en difficulté. Le CCAS contribue à la lutte contre les facteurs de l'exclusion et au maintien de la cohésion sociale. Il impulse et porte les différents projets menés dans une approche globale, partenariale et de proximité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire donne l'occasion d'évoquer l'exercice antérieur et d'ouvrir les perspectives des mois à venir.

I - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le CCAS de Bruay-La-Buissière pratique au quotidien une solidarité de proximité. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques ou privées. Ses compétences sont multiples, le CCAS comprend plusieurs services et gère plusieurs Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).

Le CCAS est un Établissement Public Administratif. Il dispose à ce titre, d'une personnalité juridique et constitue donc une personne morale de droit public distincte de la Commune, lui conférant l'autonomie juridique, à savoir :

- La conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- La conclusion des contrats d'assurances,
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- L'exercice au nom du Centre d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis, par le Conseil d'Administration,
- L'attribution des prestations d'Aide Sociale Facultative, dans les conditions définies par le Conseil d'Administration,
- Création, modification et suppression des régies comptables de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère,
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article R 2123-1 du code de la commande publique,
- La délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les missions du CCAS sont définies de façon générique, par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). On distingue traditionnellement deux champs d'intervention des CCAS :

- L'Aide Sociale Légale (ASL) et les missions obligatoires,
- L'Action Sociale « extra-légale » et les interventions dites « facultatives ».

POLE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1/ L'AIDE SOCIALE LEGALE ET FACULTATIVE instruit les dossiers :

- RSA (Revenu Solidarité Active), accompagnement solidarité et socioprofessionnel de bénéficiaires, accompagnement remobilisation sociale (à partir de Juillet 2025),
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap - moins de 60 ans),
- Carte de mobilité inclusion, d'Allocation Adulte Handicapé et de Reconnaissance Travailleur Handicapé et Orientation Professionnelle (RQTH),
- Aide-ménagère au titre de l'aide sociale,
- Fichiers bénéficiaires prestations sociales,
- CSS (Complémentaire Santé Solidaire),
- Accomplir des enquêtes sociales à domicile, pour les demandes de regroupements familiaux et les attestations d'accueils ponctuels,
- Porte à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale,
- Demande des aides financières de divers organismes,
- Visites à domicile,
- Dossiers de surendettement,
- Factures impayées énergétiques (EDF-GDF) - FSE, VEOLIA – CAP (Chèque Accompagnement Personnalisé),
- Fêtes de Pâques :
 - ✓ Chasse aux œufs, distribution de chocolats aux enfants,
- Fêtes de Noël :
 - ✓ Attribution de tickets services aux bénéficiaires de l'ASF,
 - ✓ Organisation d'un arbre de Noël.

Les professionnels du Pôle Aide et Accompagnement Social proposent un accompagnement aux habitants de Bruay-La-Buissière dans leurs démarches administratives et leur gestion budgétaire.

Depuis le 1^{er} février 2022, dans le cadre d'un partenariat avec la « Croix-Rouge » les bénéficiaires de l'ASF, ont accès à l'Épicerie Solidaire et bénéficient d'un coût réduit des produits d'hygiène et alimentaires à hauteur de 80 % de la valeur marchande.

Les Attributions :

- Tickets services,
- Secours en espèces remboursables (prêts d'honneur sans les intérêts),
- Secours en espèces non remboursables (secours d'urgence).

Dans le cadre des charges courantes liées au logement, le service examine en partenariat avec le Département, la CAF, les dossiers des habitants de Bruay-La-Buissière en situation de dettes.

Les objectifs :

- Assurer un suivi régulier des personnes fragiles,
- Accompagner les personnes dans les démarches administratives,
- Rééquilibrer les budgets fragilisés,
- Instruire les dossiers de surendettement, avec la mise en place d'un accompagnement,
- Mettre en place des mesures de protection (curatelle, tutelle),
- Fédérer un plan d'apurement avec les différents créanciers,
- Solliciter les aides financières, du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et divers organismes sociaux,
- Assurer l'accompagnement des personnes en situation d'impayés,
- Instruire les dossiers de surendettement,
- Prévenir les coupures d'énergies.

2/ L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

La mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été intégrée au CCAS, au 1^{er} avril 2023.

Le CCAS s'investit dans la mission Insertion, sur la base de 2 sphères :

- SPHERE SOLIDARITE : accompagnement des bénéficiaires du RSA, présentant d'importants freins à l'emploi. Il est donc nécessaire de travailler progressivement ces difficultés sociales dans le but de préparer une insertion sociale.
- SPHERE SOCIO-PROFESSIONNELLE : accompagnement des bénéficiaires du RSA, présentant peu de freins à l'emploi. Il est nécessaire de travailler ces difficultés en vue d'une insertion professionnelle.

Le CCAS intervient également, en matière d'Accompagnement Global, en partenariat avec France Travail. Le référent social du CCAS agit dans le cadre d'une difficulté sociale, afin de faciliter l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la loi Plein Emploi, à compter du 1^{er} juillet 2025, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sera mis en œuvre selon les modalités prévues en « Remobilisation Sociale ».

Les objectifs :

- Effectuer un état de la situation du bénéficiaire à l'entrée, en cours et en fin de parcours
- Accompagner le bénéficiaire RSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours d'insertion professionnelle
- Lever les problématiques présentant un frein à l'insertion professionnelle
- Favoriser l'accès aux droits
- Maintenir/développer le lien social

3/ LE SERVICE LOGEMENT

Le service logement a été transféré au CCAS au 1er Août 2023.

Le CCAS œuvre à l'accès et au maintien dans le logement des ménages à travers le suivi des personnes en risque d'expulsion, l'accompagnement dans les démarches de recherche de logement adapté en terme de loyer, à l'interface entre locataires et bailleurs. Le service Logement est guichet enregistreur de la demande de logement social sur le Système National d'Enregistrement.

Le service Logement informe et oriente le public sur la possibilité et faisabilité de leurs demandes :

- Aide et accompagnement à l'instruction de la demande de logement social (lien bailleurs/demandeurs),
- Aide et instruction des dispositifs liés au Logement : FSL accès, Contingent Préfectoral, DALO...,
- Préparation et participation aux Commissions d'Attribution de Logement,
- Travail sur le relogement ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier),
- Orientations vers les dispositifs/associations d'hébergement : SIAO, CLLAJ, Emmaüs, CHRS, Logement d'Abord...,
- Prévention des expulsions,
- Suivi des impayés de loyers (concertations bailleurs, participation aux réunions SP),
- Aide et instruction de dispositifs liés aux impayés : FSL maintien, FPEL, dossiers de surendettement...,
- Échanges avec le service Foncier de la Ville sur les situations signalées dans le cadre de la lutte contre l'Habitat indigne,
- Procède à la domiciliation des personnes sans domicile stable, dès lors qu'elles ont un lien avec la Commune.

Le service Logement participe aux commissions d'attribution de logement, aux concertations GPO/CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Il est acteur dans les groupes de pilotage ou de réflexions partagées avec les différents interlocuteurs (CAF, CABBALR, Bailleurs, ERBM, Département, service politique de la ville.)

Depuis la crise sanitaire de la COVID, les ménages s'orientent majoritairement pour une demande de logement type habitat individuel plutôt que collectif. Le public âgé ou en situation de handicap oriente sa demande vers un logement adapté à la perte d'autonomie type « plain-pied ».

Les objectifs :

- Éviter au maximum les expulsions,
- Fédérer un plan d'apurement avec les différents créanciers,
- Solliciter les aides financières, du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), et auprès de divers organismes sociaux,
- Assurer le suivi des personnes en situation d'impayés,
- Instruire les dossiers de surendettement.

PÔLE SENIORS

Le Pôle Seniors de la ville a été transféré au CCAS le 1^{er} janvier 2022.

Les missions du Pôle Seniors sont variées. Les professionnels assurent l'accueil physique, téléphonique, accompagnent les personnes dans les démarches administratives (dossiers MDPH, retraite...), instruisent les dossiers d'aide sociale légale suivants :

- Allocation personnalisée à l'autonomie (APA),
- Aide sociale à l'Hébergement (personne âgée et personne handicapée) (ASH),
- Obligation alimentaire (OA),
- Aide-Ménagère au titre de l'Aide Sociale (AMAS),
- Allocation Solidarité Personne Agée (ASPA).

La réactualisation du fichier des personnes isolées et vulnérables (dans le cadre du plan grand froid et du plan canicule), l'instruction des dossiers de médaille de l'enfance et des familles, l'organisation de la distribution des chocolats de Pâques et des colis de fin d'année ainsi que l'organisation des 3 jours de repas spectacle incombent à ces professionnels.

Le Pôle Seniors propose un panel d'activités et de loisirs. Les activités sont adaptées à la diversité des publics Bruaysien(ne)s, Labuissieroi(se)s et des publics seniors extérieurs à la commune (sous réserve de disponibilité) à partir de 60 ans et plus.

Ces activités, qu'elles soient sportives, de bien-être ou artistiques, sont proposées dans l'objectif du « bien vieillir », de la prévention et de la lutte contre l'isolement.

Le programme des sorties mensuelles, des courts séjours et des voyages est conçu pour répondre aux envies de découverte, de convivialité, d'escapades culturelles et historiques.

Sont également organisés, des moments conviviaux et de partage (galette des Rois, goûters spectacles), une action pour « OCTOBRE ROSE », « LA SEMAINE BLEUE ».

En ce qui concerne les navettes seniors, les transports sont à destination des personnes âgées de 65 ans et plus, gratuits, sans condition de ressources. Elles réalisent tous les déplacements (à l'exception des courses) dans Bruay-La-Buissière et dans un rayon de 15 kms autour de la commune pour les rendez-vous médicaux et paramédicaux.

Il s'agit d'une part, de favoriser l'accès aux loisirs et d'autre part, de contribuer par des temps de convivialité au renforcement du lien social pour lutter contre l'isolement et la perte de l'autonomie.

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

Le Pôle Enfance et Famille est composé de la crèche collective « Les Petits Câlines », la Halte-Garderie « Farandole », le multi-accueil « Pirouette », le Programme de Réussite Educative et le Relais Petite Enfance.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant sont définis par le Code de la Santé Publique. Les EAJE permettent aux parents de concilier activité professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Les structures de la commune de Bruay-La-Buissière accueillent chaque jour des enfants de moins de 4 ans. La limite d'âge pour un enfant porteur de handicap ou de maladie est de 5 ans révolus.

1/ LA CRECHE COLLECTIVE « LES PETITS CÂLINS »

Capacité d'accueil : 36 places (modulation d'agrément de 25 places, les mercredis et les vacances scolaires).

- Accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence et accueil d'enfants porteurs de handicap,
- Tarifs imposés par la CNAF, en fonction des revenus et de la composition familiale,
- Participation au maximum parents/enfants à la vie en collectivité (fêtes - journées à thème – goûters avec la fratrie et/ou la famille).
- Activités « photos/vidéos » projet pédagogique : les parents ont la possibilité d'identifier leur enfant sur l'application « KIDIZZ » via leur portable favorisant la communication avec les agents des sections et s'assurer de l'évolution des stades de développement de l'enfant sur le plan cognitif, émotionnel et physique. À chacun son rythme, dans un univers d'observation, d'épanouissement, de socialisation, de découverte, de stimulation et de motricité par le jeu et l'imaginaire.

La crèche veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés. La structure respecte le rythme de vie de l'enfant, tant au niveau de l'alimentation, du sommeil, des activités et des besoins affectifs. Elle offre, à l'enfant et à sa famille, des relations de qualité avec des professionnels compétents et disponibles, qui accompagnent l'enfant vers l'autonomie et la socialisation dans des conditions favorables à son développement.

Elle contribue et favorise l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé. (Accueil étudié au cas par cas, avec les parents et les professionnels s'occupant de l'enfant, en fonction des possibilités de la structure et compte tenu du handicap). Un projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré à l'admission, selon l'appréciation des professionnels de la structure et en partenariat avec les professionnels extérieurs.

2/ LA HALTE-GARDERIE « LA FARANDOLE »

Capacité d'accueil : 12 places

- Accueil : à l'heure ou à la demi-journée, contrat régulier, contrat occasionnel, contrat d'urgence et accueil d'enfants porteurs de handicap,
- Mode de garde adapté aux parents,
- Environnement stimulant et éducatif,
- Favoriser l'autonomie, la sociabilité pour s'habituer à la vie en collectivité,
- Ateliers parents/enfants : expérience personnalisée favorisant le développement social, émotionnel et physique de l'enfant.
- La Halte-garderie « La Farandole » est un lieu chaleureux, sécurisé pour les enfants de tous âges (à partir de 2 ans). Une première expérience avant l'entrée en maternelle. Un espace où chaque enfant est encouragé à s'épanouir à son rythme.

3/ LE MULTI-ACCUEIL « PIROUETTE » - ESPACE FAMILLE-ENFANCE « ANTOINE DE SAINT -EXUPERY »

Capacité d'accueil : 12 places

- Accueil régulier, occasionnel, urgent, exceptionnel et situations particulières familles/enfants en situation de handicap ou de maladie chronique,
- Enfants habitants le quartier LOUBET,
- Ateliers parents/enfants (2 mois à 4 ans), chaque jeudi matin,
- Consultations de nourrissons par la Protection Maternelle Infantile (PMI),
- Actions Passerelles avec l'école maternelle les mardis matins.

La micro-crèche veille à la sécurité, la santé, le bien-être, le développement des enfants qui lui sont confiés.

Elle contribue à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques (dès lors que leur handicap est compatible avec les compétences et la charge de travail du personnel qui les encadre). Il propose dans ce sens, un projet d'accueil individualisé (PAI) en collaboration avec les structures spécialisées. Il fédère des temps courts de séparation aux enfants non scolarisés, des activités d'éveil et des sorties, des spectacles. Il participe également à l'Heure du Conte à la Médiathèque Marcel Wacheux.

4/ LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Suite au retrait de la Ville de BRUAY-LA-BUISSIÈRE du SIVOM du Bruaysis, le CCAS a souhaité créer un Relais Petite Enfance, à destination des 52 Assistants Maternels exerçant dans la commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE, ainsi que de leurs employeurs.

L'agrément Relais Petite Enfance a été délivré par la CAF le 1^{er} juin 2024.

Le Relais Petite Enfance a pour missions de développer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile et de contribuer à l'équilibre entre l'offre et la demande d'accueil sur le territoire.

Le Relais Petite Enfance de Bruay-La-Buissière a intégré le bâtiment Les Ateliers du Trèfles en Juin 2024.

Depuis Janvier 2025, il a été transféré au sein du bâtiment « LE CUBE » situé rue Caudron – Complexe Les Tombelles, après des travaux de rénovation.

Il constitue un point de référence et une source d'informations pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil, affiché par l'article 2 du décret du 30 août 2021, qui précise que les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Assistantes Maternelles et gardes d'enfants à domicile contribuent ensemble à "l'accueil de jeunes enfants"

Ses missions s'orientent en vue :

- D'informer les parents de l'offre existante sur le territoire et les accompagner dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins.
- De participer à l'information des candidats au métier d'Assistant Maternel selon les orientations définies par le Comité Départemental des services aux familles
- D'offrir un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges pour les professionnels
- De conseiller et mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévu par la Charte nationale d'accueil du jeune enfant, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis
- D'informer et assister les Assistants Maternels dans le cadre des démarches sur le site monenfant.fr
- De promouvoir le métier d'Assistant Maternel.

5/ LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Le Programme de Réussite Educative a été instauré dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale voté en janvier 2005, le Dispositif de Réussite Educative s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans résidants dans les quartiers prioritaires de la Ville de Bruay-la-Buissière et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

C'est accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou ceux qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours de réussite et en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Le PRE est un dispositif d'Etat porté juridiquement par le CCAS.

L'équipe du dispositif est composée de 4 agents :

1 Coordonnatrice, Responsable et garant du bon fonctionnement

3 Référents de Parcours

Le Dispositif du Programme de Réussite Éducative a pour but de coordonner les différents acteurs professionnels du social et de la santé qui accompagnent l'enfant et sa famille.

Cette coordination facilite la mise en place d'accompagnements individuels pour créer un parcours adapté à l'enfant et à sa famille.

La mission du PRE est de placer les enfants et les parents au cœur de leur parcours.

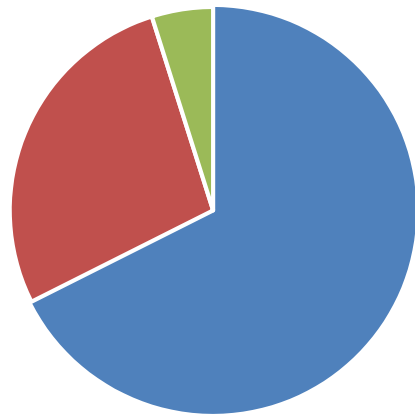
6/ LA LUDOTHEQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Ludothèque a été transférée à la Ville de Bruay-La-Buissière.

II - SITUATION FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 :

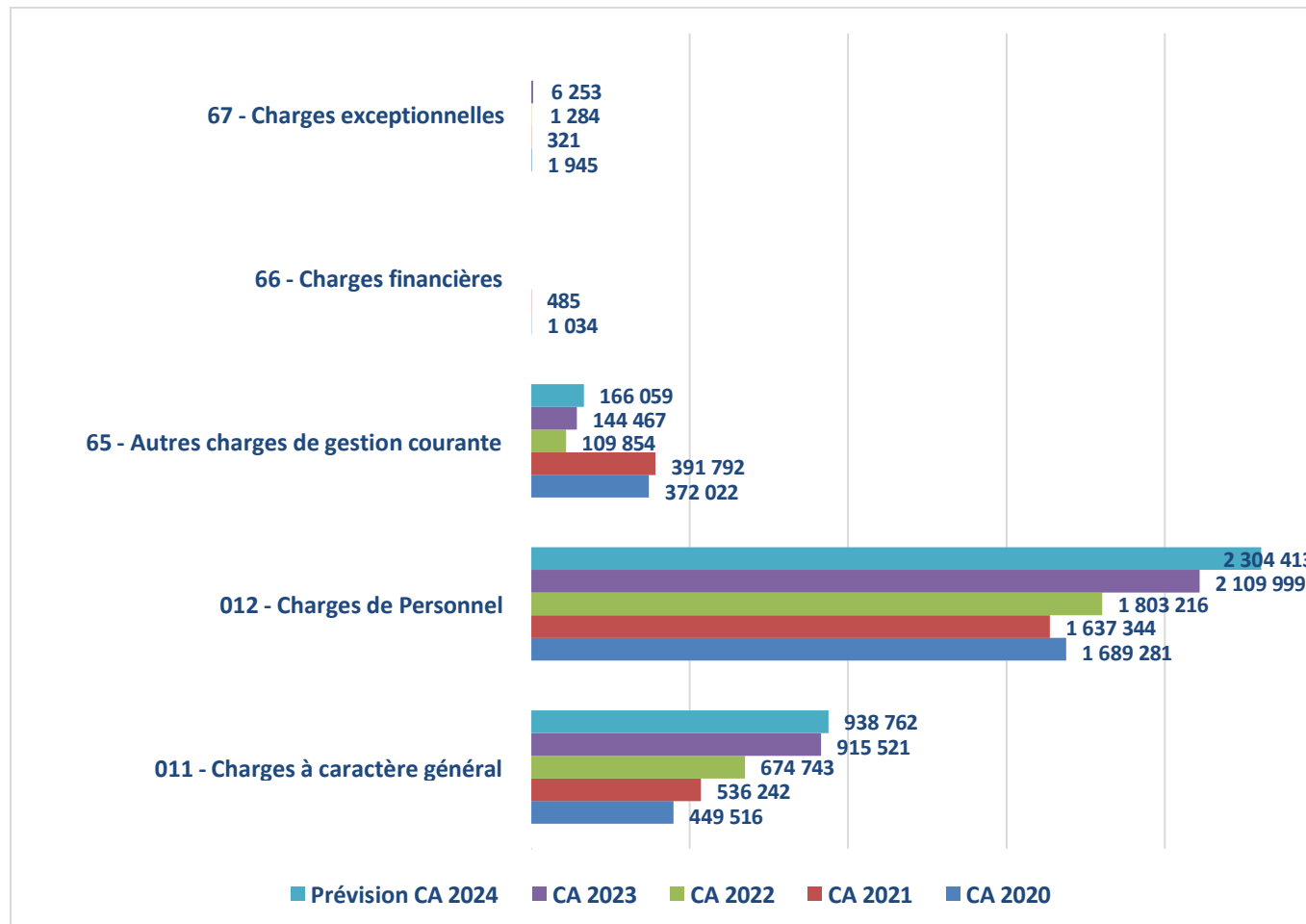


- Charges de Personnel : 2 304 413 € soit 67,59 %
- Charges à caractère général : 938 762 € soit 27,54 %
- Charges diverses : 166 059 € soit 4,87 %

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 409 233 €

Évolution des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2024

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision CA 2024
011 - Charges à caractère général	449 516	536 242	674 743	915 521	938 762
012 - Charges de Personnel	1 689 281	1 637 344	1 803 216	2 109 999	2 304 413
65 - Autres charges de gestion courante	372 022	391 792	109 854	144 467	166 059
66 - Charges financières	1 034	485			
67 - Charges exceptionnelles	1 945	321	1 284	6 253	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 513 798	2 566 184	2 589 098	3 176 240	3 409 233



En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 232 993 € (contre 587 143 € entre 2022 et 2023) par rapport à 2023, soit une hausse de 7,34 %.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	Part CA 2023	Prévision CA 2024	Part CA 2024	Différence 2024 / 2023	
					Montant	%
011 - Charges à caractère général	915 521	28,82%	938 762	27,54%	23 241	2,54%
012 - Charges de Personnel	2 109 999	66,43%	2 304 413	67,59%	194 413	9,21%
65 - Autres charges de gestion courante	144 467	4,55%	166 059	4,87%	21 593	14,95%
67 - Charges exceptionnelles	6 253	0,20%		0,00%	-6 253	-100,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 176 240	100,00%	3 409 233	100,00%	232 993	7,34%

Les charges de personnel représentent 67,59 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 2 304 413 €. Il est à noter une hausse des charges de personnel de 9,21 %, avec notamment :

- La hausse de cinq points d'indice du traitement de l'ensemble des personnels qui représente une augmentation de 20 963 € ;
- L'intégration, sur une année complète, du Service Logement et de nouveaux services suite au retrait du SIVOM du BRUAY-SIS, a généré une charge supplémentaire de 151 938 € ;
- L'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

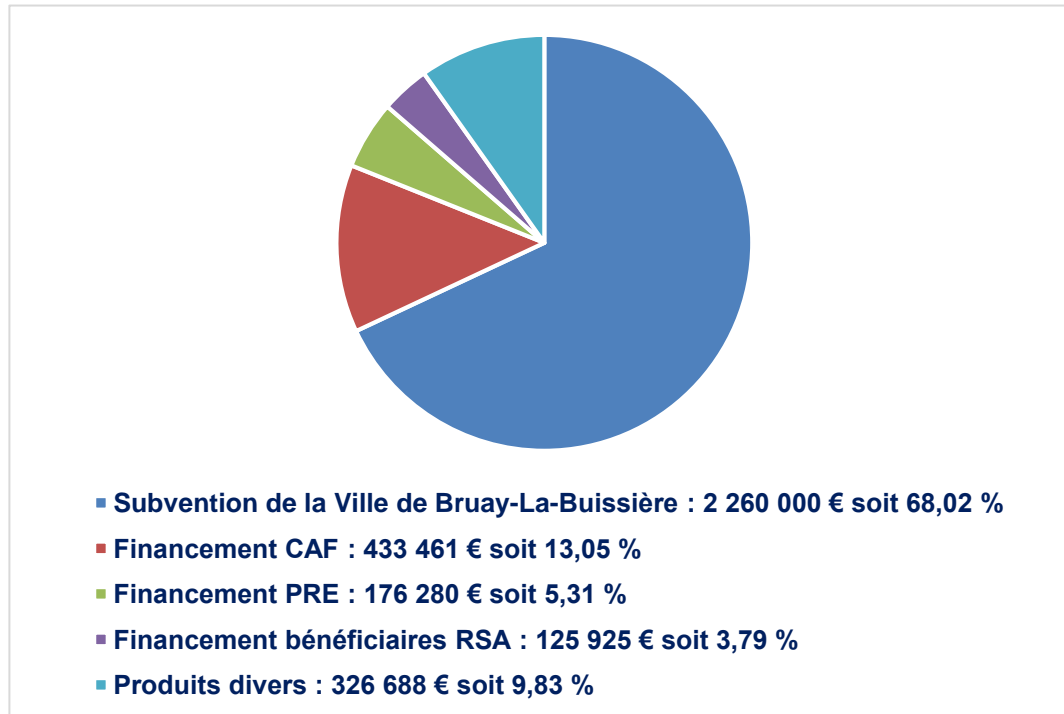
Les charges à caractère général s'élèvent à 938 762 € et présentent une augmentation de 2,54 %, soit + 23 241 € par rapport au CA 2023. Cette évolution est marquée par :

- Le développement des animations proposées par le Pôle Senior ;
- La hausse des cotisations liées à l'assurance du personnel ;
- L'accroissement des activités du Programme de Réussite Educative ;
- La création du service Relais Petite Enfance.

Les autres charges de gestion courante représentent 166 059 € soit 4,87 % des dépenses réelles de fonctionnement 2024. Elles sont en augmentation de 14,95 % par rapport au CA 2023. Compte tenu du contexte inflationniste, le CCAS a été amené à accompagner un plus large public en termes de prestations.

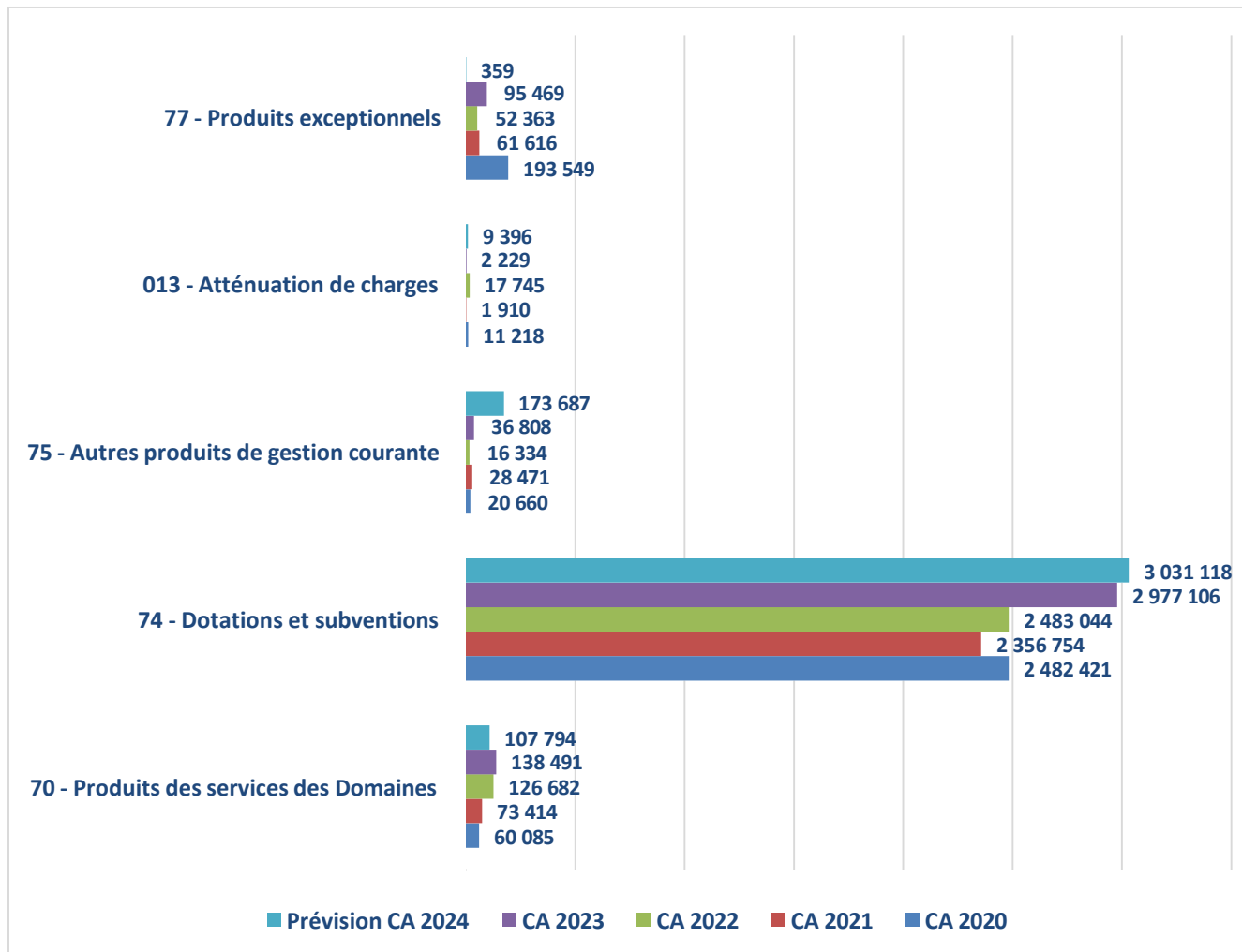
2/ LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 322 354 €.



Évolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2020 et 2024

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision CA 2024
70 - Produits des services des Domaines	60 085	73 414	126 682	138 491	107 794
74 - Dotations et subventions	2 482 421	2 356 754	2 483 044	2 977 106	3 031 118
75 - Autres produits de gestion courante	20 660	28 471	16 334	36 808	173 687
013 - Atténuation de charges	11 218	1 910	17 745	2 229	9 396
77 - Produits exceptionnels	193 549	61 616	52 363	95 469	359
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (sans intégration 002)	2 767 932	2 522 164	2 696 167	3 250 103	3 322 354



En 2024, les recettes réelles de fonctionnement (hors affectation 2023) augmentent de 72 251 € (contre 553 936 € entre 2022 et 2023) par rapport à 2023, soit une hausse 2,22 %.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	Part CA 2023	Prévision CA 2024	Part CA 2024	Différence 2024 / 2023	
					Montant	%
70 - Produits des services des Domaines	138 491	4,26%	107 794	3,24%	-30 697	-22,17%
74 - Dotations et subventions	2 977 106	91,60%	3 031 118	91,23%	54 012	1,81%
75 - Autres produits de gestion courante	36 808	1,13%	173 687	5,23%	136 879	371,87%
013 - Atténuation de charges	2 229	0,07%	9 396	0,28%	7 167	321,51%
77 - Produits exceptionnels	95 469	2,94%	359	0,01%	-95 110	-99,62%
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (sans intégration 002)	3 250 103	100,00%	3 322 354	100,00%	72 251	2,22%

Le chapitre « Dotations et subventions » augmente de 54 012 €, soit 1,81 % par rapport à 2023. Cette hausse est due à l'augmentation :

- Des subventions du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, sur une année complète, pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, soit + 27 862 € ;
- De la participation de la Ville de BRUAY-LA-BUISSIÈRE en faveur du CCAS : la dotation a augmenté de 273 558 €.

A contrario, la participation de la CAF aux structures de la petite enfance a baissé de 192 571€. Pour rappel, l'exercice 2023 comptabilisait la régularisation de recettes non perçues auparavant.

Concernant la subvention de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) au titre de la Cité Educative et de la Politique de la Ville, cette dernière baisse de 54 032 € par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous vous détaille l'évolution des subventions perçues :

Variation des dotations et subventions de 2020 à 2024* en €					
	2020	2021	2022	2023	2024*
Subvention de la Ville	1 772 550	1 703 000	1 831 000	1 986 442	2 260 000
Subvention du CCAS de BRUAY vers le CCAS de LA BUISSIÈRE	226 885	220 885			
Financement du Programme de Réussite Educative – PRE	160 978	156 913	149 972	186 713	176 280
Financement CAF - EAJE**	322 008	273 456	499 402	626 032	433 461
Financement Conseil Départemental - Insertion Solidarité				98 063	125 925
Financement Conseil Départemental : Cité Educative et autres projets Financés		2 500	2 670	78 276	24 244
Divers				1 580	11 208
TOTAL	2 482 421	2 356 754	2 483 044	2 977 106	3 031 118

* Chiffres provisoires - Données au 13 février 2025

** Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

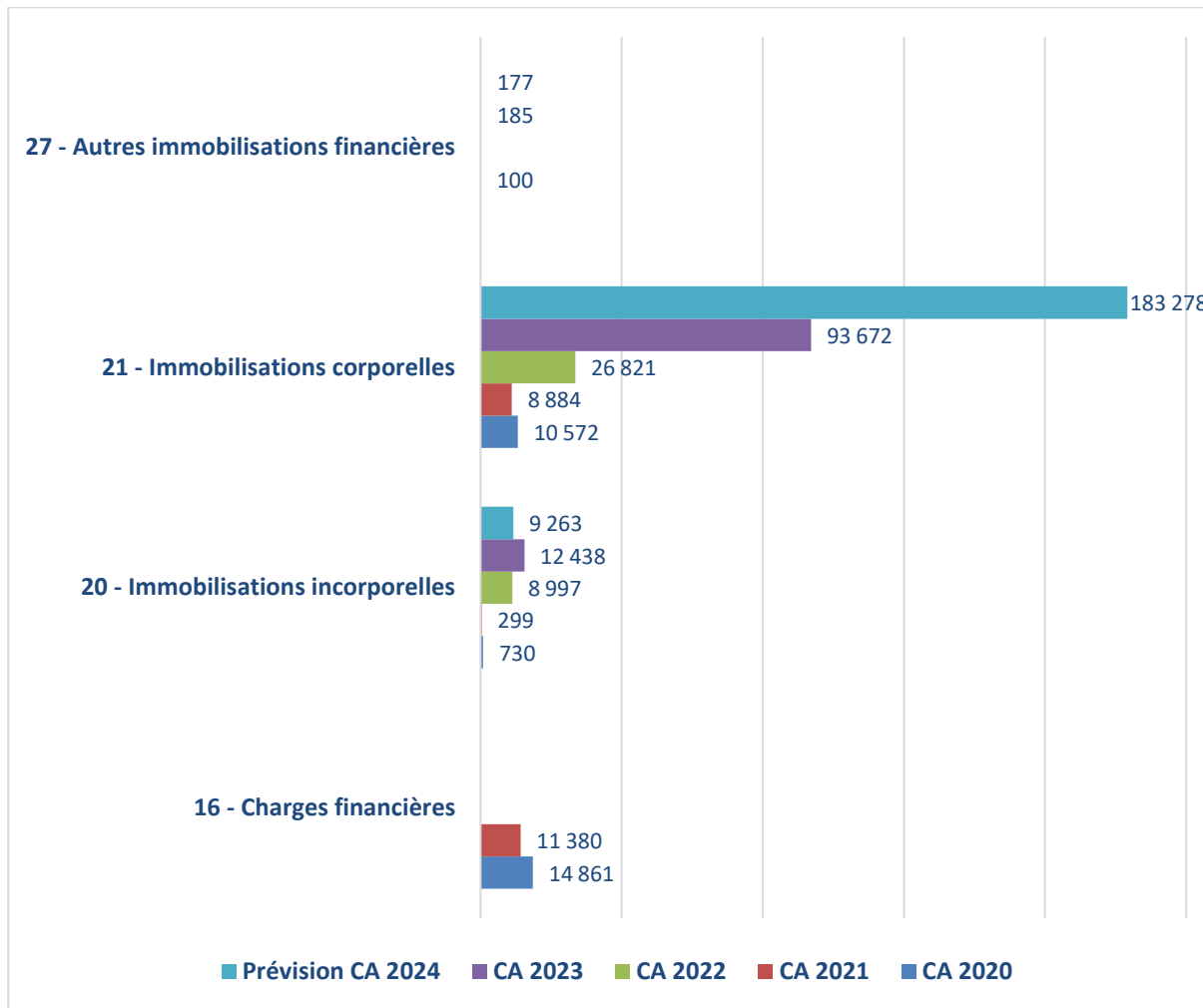
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ LES DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2024 :

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 192 718 €, elles sont en augmentation de 86 423 € par rapport à 2023, soit une hausse de 81,31 %.

Evolution des dépenses d'investissement de 2020 à 2024

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision CA 2024
16 - Charges financières	14 861	11 380			
20 - Immobilisations incorporelles	730	299	8 997	12 438	9 263
21 - Immobilisations corporelles	10 572	8 884	26 821	93 672	183 278
27 - Autres immobilisations financières		100		185	177
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (sans intégration 001)	26 163	20 663	35 818	106 295	192 718



DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	Part CA 2023	Prévision CA 2024	Part CA 2024	Différentiel 2024 / 2023	
					Montant	%
20 - Immobilisations incorporelles	12 438	11,70%	9 263	4,81%	-3 175	-25,53%
21 - Immobilisations corporelles	93 672	88,12%	183 278	95,10%	89 606	95,66%
27 - Autres immobilisations financières	185	0,17%	177	0,09%	-8	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors intégration 001)	106 295	100,00%	192 718	100,00%	86 423	81,31%

Les dépenses d'investissement 2024 reprennent essentiellement les travaux au titre de la rénovation de la Crèche Les Petits Câlines, à hauteur de 176 682 €.

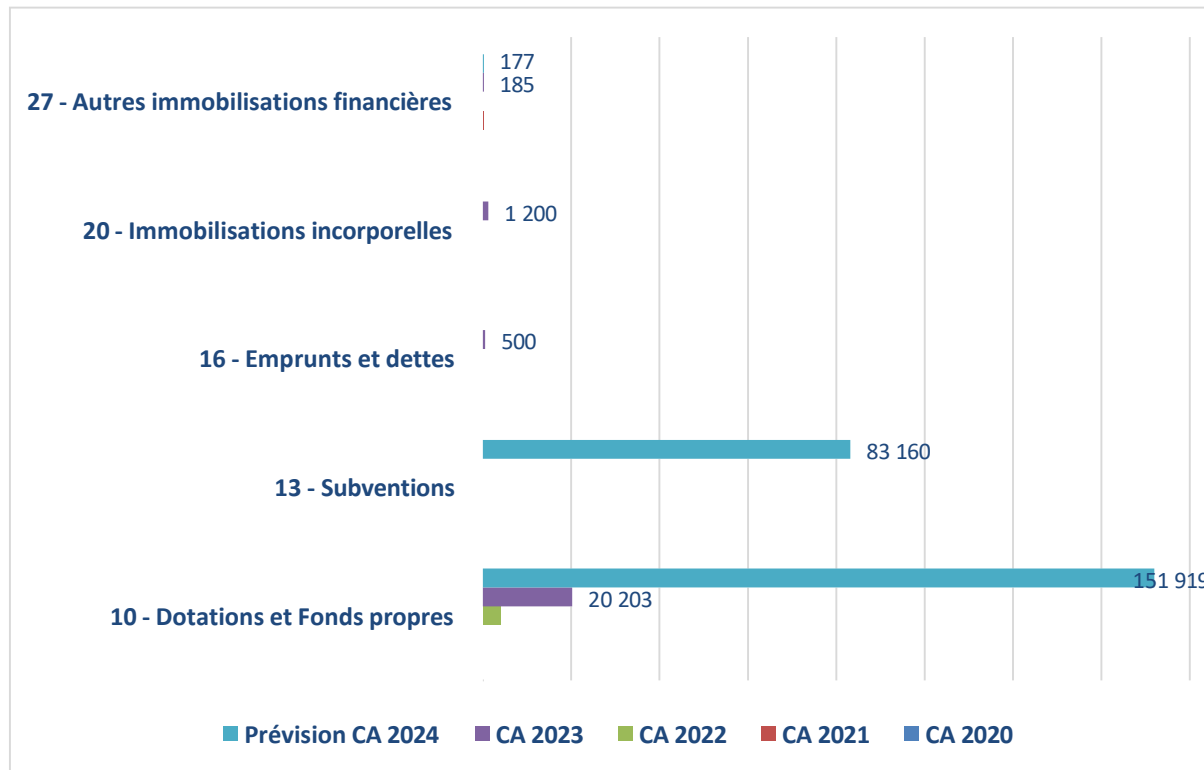
Les dépenses au titre de l'achat de matériel informatique, mobilier ou matériel divers, s'élèvent à 16 036 €.

2/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2024

En 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 235 256 €, et sont en augmentation de 213 168 € par rapport à 2023.

Évolution des recettes d'investissement de 2020 à 2024

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévision CA 2024
10 - Dotations et Fonds propres			3 941	20 203	151 919
13 – Subventions					83 160
16 - Emprunts et dettes				500	
20 - Immobilisations incorporelles				1 200	
27 - Autres immobilisations financières		100		185	177
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (sans intégration 001)	0	100	3 941	22 088	235 256



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	Part CA 2023	Prévision CA 2024	Part CA 2024	Différentiel 2024 / 2023	
					Montant	%
10 - Dotations et Fonds propres	20 203	91,47%	151 919	64,58%	131 716	651,96%
13 – Subventions			83 160			
16 - Emprunts et dettes	500	2,26%		0,00%	-500	
20 - Immobilisations incorporelles	1 200	5,43%		0,00%	-1 200	
27 - Autres immobilisations financières	185	0,84%	177	0,08%	-8	
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (hors intégration 001)	22 088	100,00%	235 256	64,65%	213 168	965,08%

Le chapitre 10 « Dotations et fonds propres » représente 64,58 % des recettes réelles d’investissement 2024 et s’élève à 151 919 €. Il reprend 4 918 € au titre du FCTVA et 147 001 € au titre du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Le chapitre 13 « Subventions » comptabilise des recettes à hauteur de 83 160 €, au titre de la subvention perçue par la CAF suite aux travaux de rénovation de la crèche.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 3 537 757 €. Elles sont en augmentation de 117 460 € par rapport au BP 2024, soit une hausse de 3,43 %.

Évolution des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2025

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement	Rétrospective				Prospective	
	2020	2021	2022	2023	2024*	2025
Charges de Personnel	1 689 281	1 637 344	1 803 216	2 109 999	2 304 413	2 450 207
Charges à caractère générales	449 516	536 242	674 743	915 521	938 762	910 650
Charges diverses - Chapitres 65 & 67	373 967	392 113	111 138	150 720	166 059	176 900
Charges financières	1 034	485	0			
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 513 798	2 566 184	2 589 098	3 176 240	3 409 233	3 537 757

* Chiffres provisoires - Données au 13 février 2025

Les dépenses prévues au chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élèvent à 910 650 € contre 935 400 € en 2024, soit une diminution de 24 750 € (- 2,65 %).

Il est à noter que le budget des services « Aide Sociale », « Séniors », « Crèche les Petits Câlins », « Espace Famille-Enfance St Exupéry » a été revu à la baisse suite aux dépenses réalisées en 2024.

A contrario, les services « RPE - Relai Petite Enfance », « Administration générale » sont en augmentation.

Pour rappel, la mise en service du « RPE » est effective depuis le 1^{er} juillet 2024. L'année 2025 comptabilisera une année totale d'activité. Concernant le service « Administration générale », la hausse de l'appel à cotisation de l'assurance du personnel engendrera une augmentation.

2/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les recettes réelles de fonctionnement, hors affectation 2024, sont proposées à 3 427 518 € contre 3 192 225 € en 2024. Elles sont en hausse de 235 293 €, soit une hausse de 7,37 %.

Évolution des recettes de fonctionnement de 2020 à 2025

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement	Rétrospective				Prospective	
	2020	2021	2022	2023	2024*	2025
Dotations et subventions	2 482 421	2 356 754	2 483 044	2 977 106	3 031 118	3 235 907
Produits des services	60 085	73 414	126 682	138 491	107 794	109 500
Produits divers - Chap. 013-75-77	225 426	91 996	86 442	134 506	183 442	82 111
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 767 932	2 522 164	2 696 167	3 250 103	3 322 354	3 427 518

* Chiffres provisoires - Données au 13 février 2025

Évolution de la subvention versée par la Ville de Bruay-La-Buissière de 2020 à 2025

Variation de la subvention versée par la Ville de 2020 à 2025 en €						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subvention de la Ville versée au CCAS	1 772 550	1 703 000	1 831 000	1 986 442	2 260 000	2 499 000

Evolution des subventions et dotations de 2020 à 2025

Variation des subventions et dotations versées par la Ville de 2020 à 2025 en €						
	2020	2021	2022	2023	2024*	2025
Financement du Programme de Réussite Educative - PRE	160 978	156 913	149 972	186 713	176 280	167 050
Financement CAF - EAJE**	322 008	273 456	499 402	626 032	433 461	432 357
Financement Conseil Départemental - Insertion Solidarité				98 063	125 925	137 500
Financement Conseil Départemental - Cité Educative et autres projets financés		2 500	2 670	78 276	24 244	
Divers				1 580	11 208	
TOTAL	482 986	432 869	652 044	990 664	771 118	736 907

* Chiffres provisoires - Données au 13 février 2025

* Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

La subvention de fonctionnement versée par la Ville est estimée à 2 499 000 € soit une augmentation de 264 000 € par rapport au BP 2024 (+ 11,81 %).

Les subventions des partenaires restent stables pour la CAF et l'ANCT. A contrario, les subventions du Conseil Départemental augmentent légèrement.

3/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

La section d'investissement 2025 est proposée à 50 772 €. Les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'achat de matériel informatique, logiciel, mobiliers et matériel divers hors reports 2024.

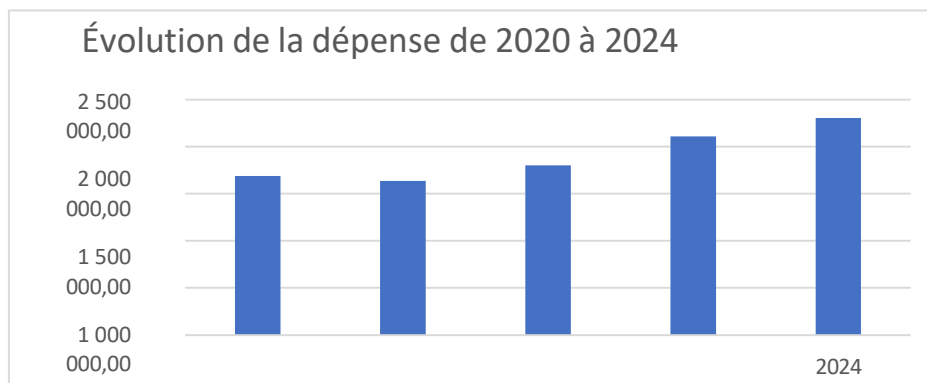
PRÉVISIONNEL DES ACTIONS/PROJETS CCAS 2025

- **Transfert de la Ludothèque** : À compter du 1er janvier 2025, la compétence liée à la Ludothèque est transférée à la Ville.
- **Modifications dans le cadre de la loi "Plein Emploi"** : En septembre 2025, conformément à la loi « Plein Emploi », l'accompagnement des bénéficiaires sera modifié de manière qualitative avec un renforcement du suivi, et un portefeuille maximum porté à 392 bénéficiaires.
- **Reconduction des partenariats existants** : les actions avec la **CAF**, la **Maison Départementale de la Solidarité**, la **Croix-Rouge** (épicerie solidaire) et le tissu associatif local ainsi que dans le cadre de la **politique de la ville** seront reconduites pour l'année 2025.
- **Mise en conformité de la Micro-Crèche Pirouette** : Des démarches seront engagées en 2025 pour financer une rénovation de la Micro-Crèche **Pirouette**.

III - RESSOURCES HUMAINES

1/ ÉVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2020 à 2024 :

CHAPITRE 12	2020	2021	2022	2023	2024
en euros	1 689 280,89	1 637 343,78	1 803 216,30	2 109 999,45	2 304 412,68
en(%)	1,13	-3,07	10,13	17,01	9,21



Vous trouverez ci-dessous les observations concernant les évolutions de dépenses de personnel de 2020 à 2024.

2021	2022	2023	2024
<p>Les agents de la section du CCAS de Labuissière ont intégré le CCAS de Bruay-La-Buissière.</p> <p>En effet, la section du CCAS de Labuissière a été transformée en annexe du CCAS de Bruay-La-Buissière.</p>	<p>* la valeur du point d'indice a augmenté au 1^{er} juillet ce qui représente la somme de 25 952€ pour le deuxième semestre.</p> <p>*l'intégration du service senior et le renfort de la navette senior en 2022 ont entraîné une hausse des dépenses de personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Au 1^{er} avril, arrivée des agents du SIVOM ● Au 1^{er} août, intégration du personnel service logement au CCAS ● Augmentation du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023 ● Revalorisation de certains grades de la catégorie C 	<ul style="list-style-type: none"> ● 5 points d'indice supplémentaires au 01.01.2024 ● Comptabilisation des agents du SIVOM sur une année complète ● Comptabilisation des agents du Service Logement sur une année complète ● Evolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents

2/ COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LA MASSE SALARIALE EN 2024

Ce tableau rassemble de manière exhaustive la répartition des dépenses représentant la masse salariale en 2024.

Décomposition de la masse salariale 2024	MONTANT 2024
TRAITEMENT INDICIAIRE	1 299 690 € 52
NBI	27 328 € 64
INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	13 268 € 49
SUPPLÉMENT FAMILIAL	17 474 € 70
REGIME INDEMNITAIRE	216 929 €49
TRANSFERT PRIMES POINT/INDEMNITÉS COMPENSATRICES	4 038 €21
HEURES SUPPLÉMENTAIRES	20 632 € 29
CONGÉS PAYES NON TITULAIRES	758 € 06
PARTICIPATION MUTUELLE	10 356 €
INDEMNITÉ DE FIN DE CONTRAT	689 € 15
CHARGES PATRONALES	672.448 €31

Évolutions impactant les dépenses de personnel en 2024

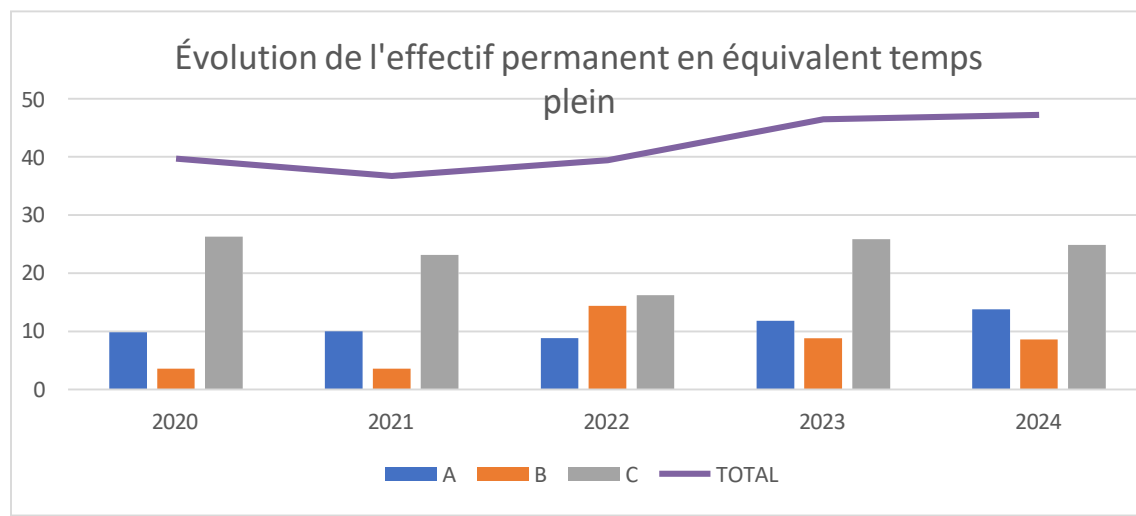
Il est à noter la revalorisation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 soit 20 963 euros, l'intégration des personnels SIVOM ainsi que les agents du Service Logement sur une année complète à hauteur de 151 938 euros. A noter également l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents (GVT).

3/ STRUCTURES DES EFFECTIFS PERMANENTS EN ETP

STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIES :

CATÉGORIE	2020	2021	2022	2023	2024
A	9,8	10	8,8	11,8	13,8
B	3,57	3,57	14,37	8,8	8,6
C	26,28	23,14	16,2	25,83	24,83
TOTAL	39,65	36,71	39,37	46,43	47,23

Effectifs permanents en équivalent temps plein au 31/12/2024



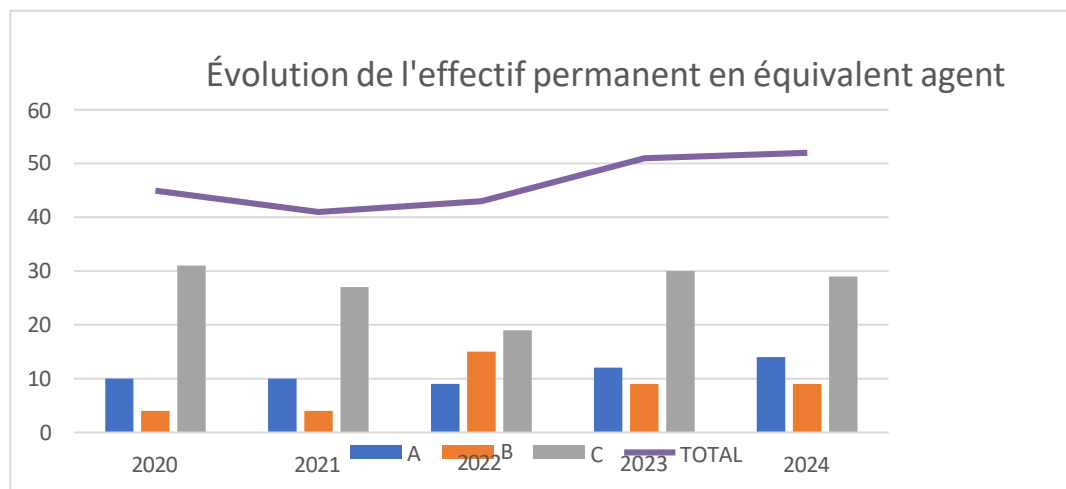
L'effectif permanent se stabilise en 2024 après une hausse en 2023 et l'intégration physique des agents du SIVOM suite au retrait de la Ville, et du service Logement. Un renforcement en personnel de catégorie A est constaté dans le sens d'un encadrement renforcé des services et des projets sur des fonctions spécialisées en filière sociale. La rationalisation des effectifs opérationnels reste effective.

4/ EVOLUTION DE L'EFFECTIF EN PERSONNE PHYSIQUE PAR CATEGORIE

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution de l'effectif en personne physique :

CATÉGORIE	2020	2021	2022	2023	2024
A	10	10	9	12	14
B	4	4	15	9	9
C	31	27	19	30	29
TOTAL	45	41	43	51	52

Effectifs permanents en équivalent agent au 31/12



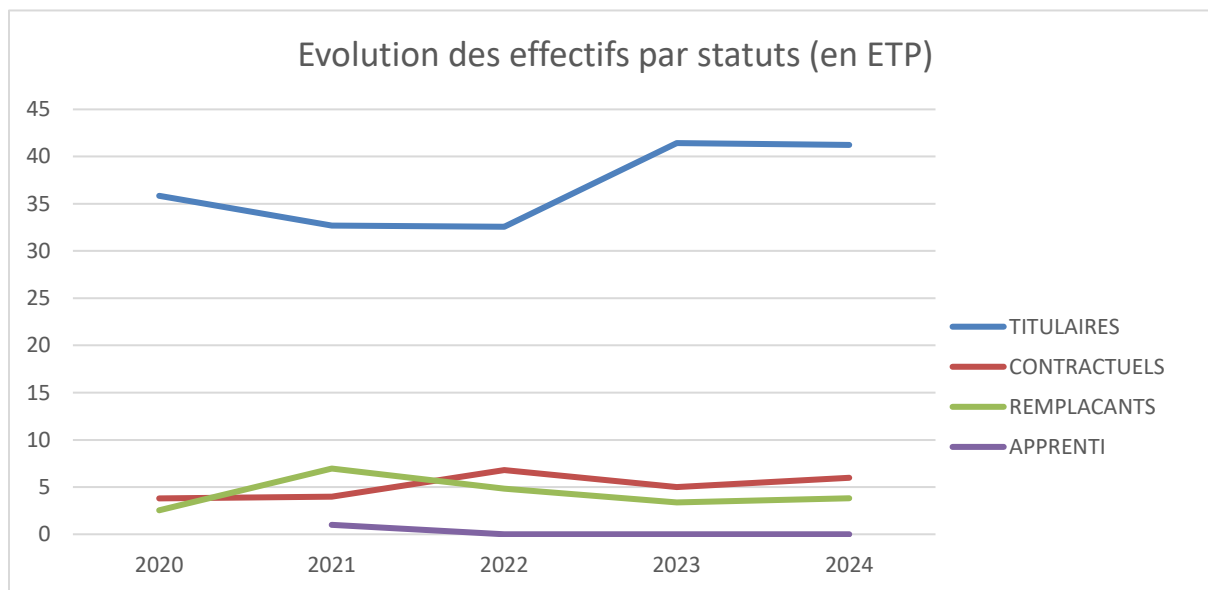
Les agents de la Catégorie A représentent actuellement 26.92 % des effectifs, les agents de la Catégorie B 17.31 % des effectifs et les agents de la Catégorie C 55.77 % des effectifs.

L'évolution du nombre d'agents de catégorie A de 2020 à 2024 est aussi expliquée par le reclassement des Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE) et des Assistantes Socio-éducatives (ASE).

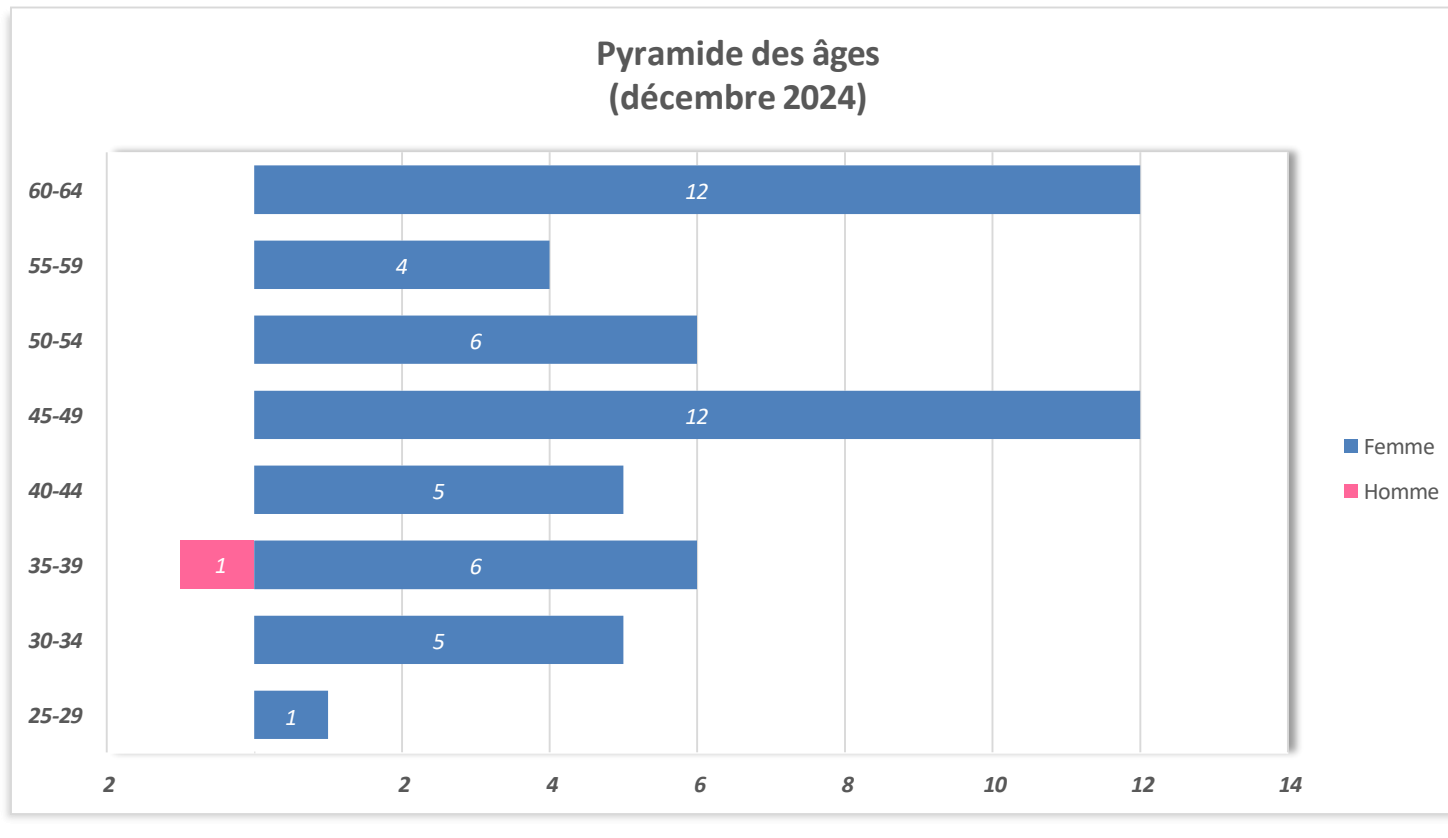
5/ ENSEMBLE DE L'EFFECTIF EN EQUIVALENT (ETP) au 31/12/2024



STATUTS (ETP)	2020	2021	2022	2023	2024
TITULAIRES	35,85	32,71	32,57	41,43	41,23
CONTRACTUELS	3,8	4	6,8	5	6
REPLAÇANTS	2,54	6,96	4,83	3,37	3,8
APPRENTI		1	0	0	0
TOTAL	42,19	44,67	44,2	49,8	51,03

Une majorité des effectifs relèvent du statut des fonctionnaires : titulaires et stagiaires à 80%.



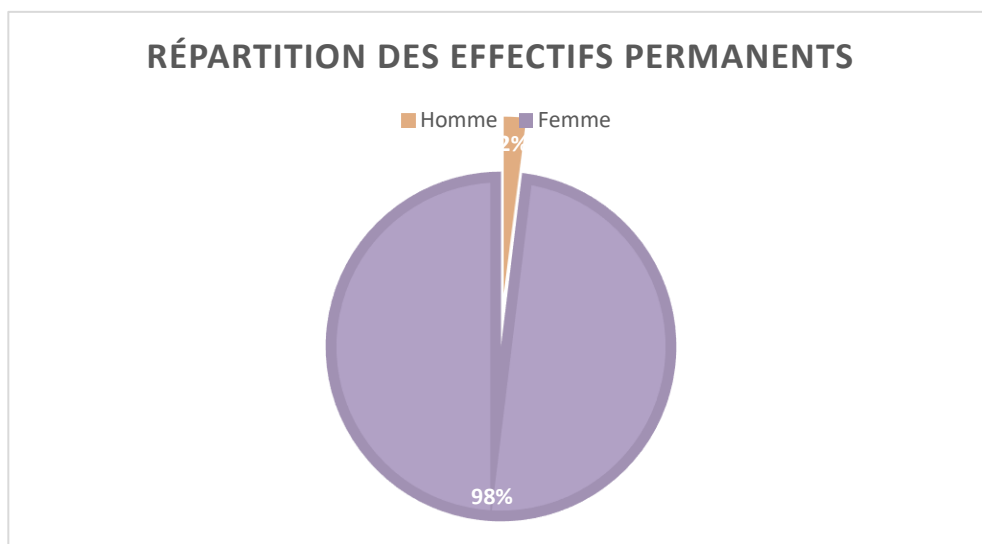
6/ PYRAMIDE DES AGES



	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
 Femme	1	5	6	5	12	6	4	12
 Homme	0	0	1	0	0	0	0	0

La pyramide des âges joue un rôle très important, ayant plusieurs intérêts comme la préparation des départs en retraite, anticiper les besoins notamment pour les compétences dont ont besoin les services ou les EAJE, car on remarque pour le CCAS et son organisation la forte proportion de la tranche des 60-64 ans (23% des effectifs). Dans un cadre plus large, 30% des effectifs ont atteint l'âge de 55 ans. On peut en déduire la forte expérience d'un personnel ainsi que des préoccupations professionnelles liées aux questions de retraite. La moyenne d'âge est de 49.09 ans au sein du CCAS de Bruay-La-Buissière.

7/ RÉPARTITION DES AGENTS FEMMES ET HOMMES OCCUPANTS UN EMPLOI PERMANENT



En 2024, au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bruay-La-Buissière, nous pouvons compter :

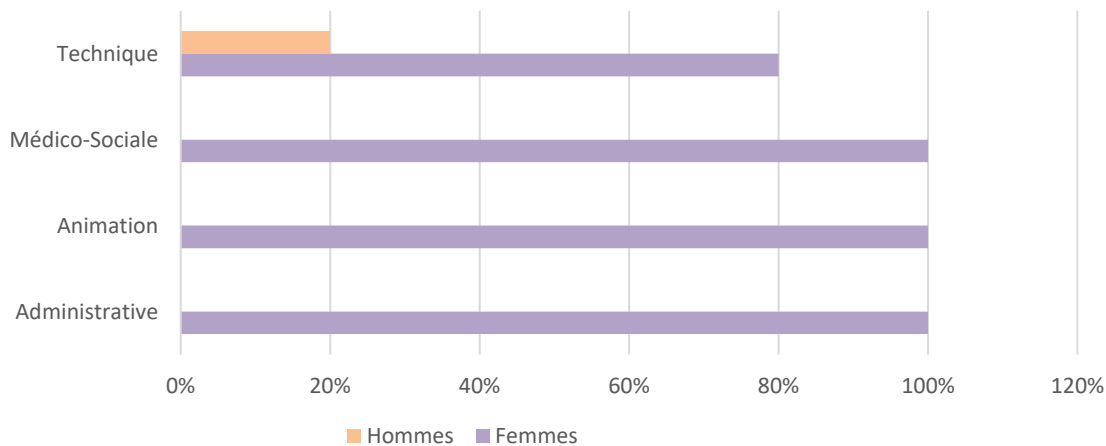
51 femmes, soit 98.07 %,

1 homme, soit 1.93 %.

Filières	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administrative	20	100%	0	0%	20	38%
Animation	1	100%	0	0%	1	2%
Médico-Sociale	26	100%	0	0%	26	50%
Technique	4	80%	1	20%	5	10%
TOTAL	51	98%	1	2%	52	100%

	Femmes	Hommes
Attachés territoriaux	2%	0%
Adjoint Administratifs Territoriaux	33%	0%
Puéricultrice	2%	0%
Auxiliaires de puériculture territoriaux	16%	0%
Animateurs territoriaux	2%	0%
Assistants socio-éducatif	10%	0%
Éducateurs jeunes enfants	8%	0%
Adjoint techniques territoriaux	8%	2%
Agents sociaux territoriaux	16%	0%
Cadres de santé	2%	0%
Total	98%	2%

Répartition Femmes/Hommes par filière

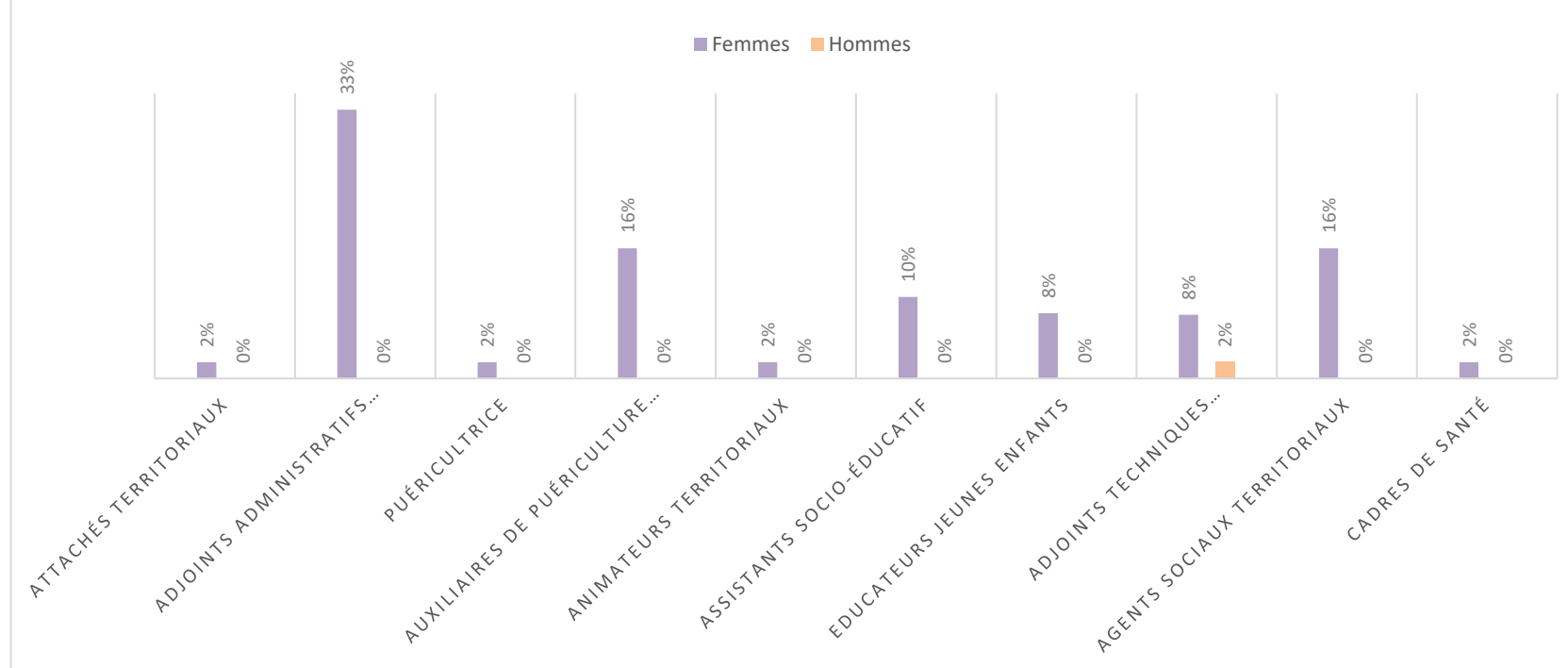


Nous pouvons remarquer que les femmes sont majoritairement représentées au sein du Centre Communal

8/ RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOI

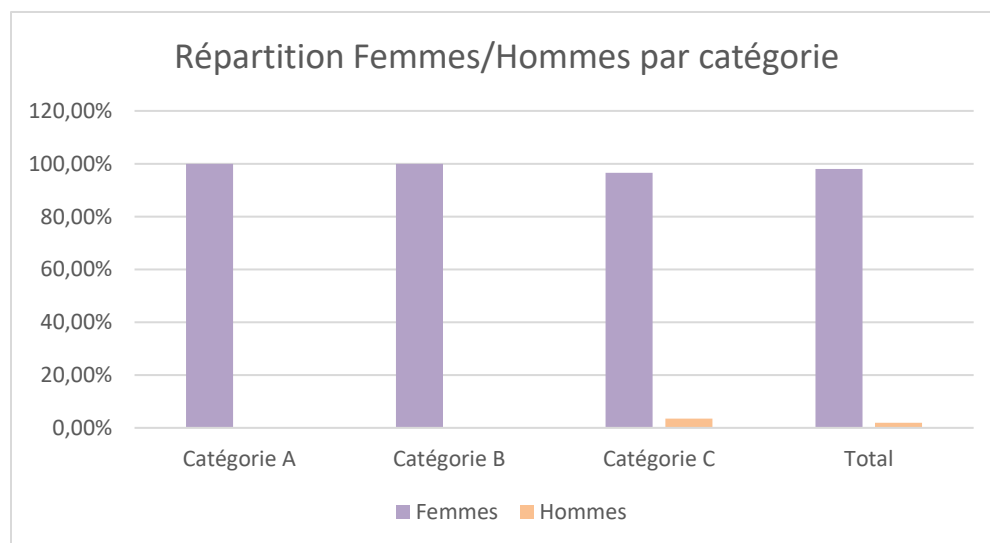
Cadre d'emplois	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Attachés territoriaux	3	100%	0	0%	3	6%
Adjointes Administratifs Territoriaux	17	100%	0	0%	17	33%
Puéricultrices	1	100%	0	0%	1	2%
Auxiliaires de puériculture territoriaux	8	100%	0	0%	8	15%
Animateurs territoriaux	1	100%	0	0%	1	2%
Assistants socio-éducatifs	5	100%	0	0%	5	10%
Éducatrices jeunes enfants	4	100%	0	0%	4	8%
Adjointes techniques territoriaux	4	80%	1	20%	5	10%
Agents sociaux territoriaux	7	100%	0	0%	7	13%
Cadres de santé	1	100%	0	0%	1	2%
TOTAL	51	98%	1	2%	52	100%

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES PAR CADRE D'EMPLOIS



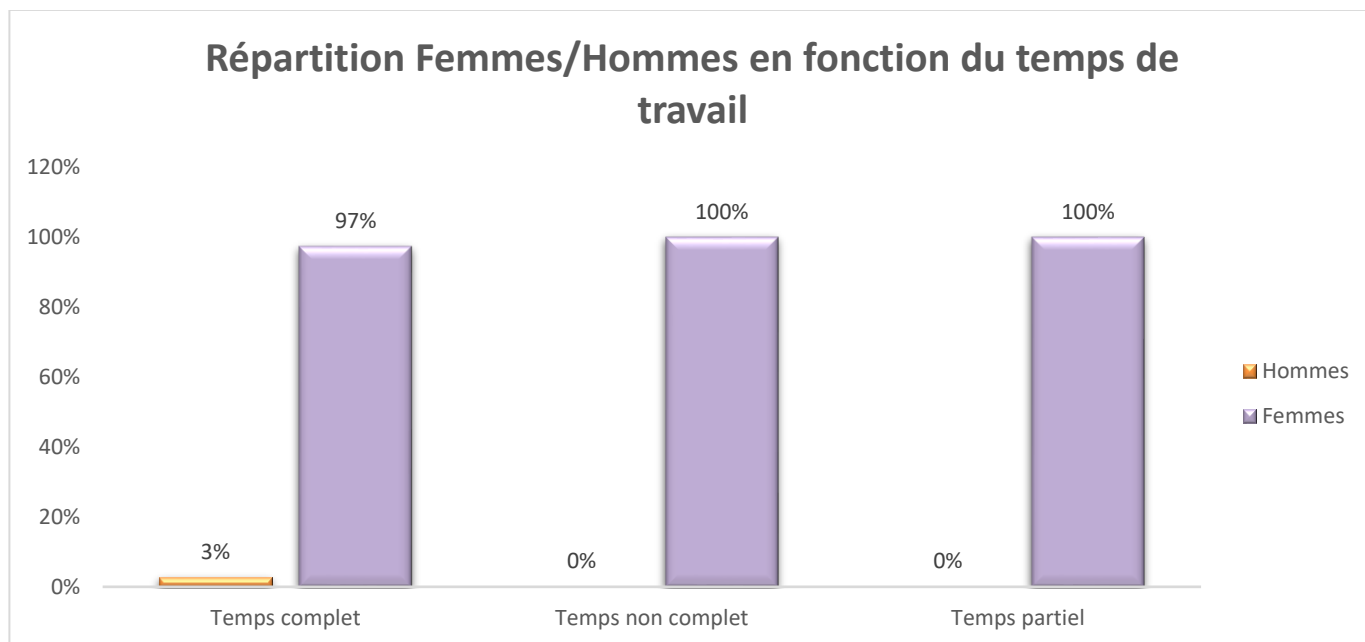
9/ RÉPARTITION DES AGENTS EN FONCTION DES CATÉGORIES

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	14	100,00%	9	100,00%	28	96,55%	51	98%
Hommes	0	0,00%	0	0,00%	1	3,45%	1	2%
TOTAL	14	26,92%	9	17,31%	29	55,77%	52	100%



10/ RÉPARTITION DES AGENTS EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	Temps complet		Temps non complet		Temps partiel		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	1	3%	0	0%	0	0%	1	2%
Femmes	37	97%	12	100%	2	100%	51	98%
Total	38	73%	12	23%	2	4%	52	100%



11/ DURÉE ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : 1 607 HEURES

À compter du 1^{er} janvier 2022, a été mise en application la loi des 1 607 heures pour les agents(e)s à temps complet, soit 35 heures semaines conformément au décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004 modifiant le décret 2000-815 du 25 août 2000.

Les agents ont le choix entre deux options quant à la répartition de leur temps de travail :

1/ Les agents effectueront 37 heures de travail hebdomadaires sur 4,5 jours et bénéficieront de 10 jours de repos supplémentaires.

2/ Les agents effectueront 37 heures de travail hebdomadaires sur 5 jours et bénéficieront de 12 jours de repos supplémentaires.

Les agents peuvent bénéficier de :

- 25 jours de congé annuel en cas de travail hebdomadaire sur 5 jours ou 22,5 jours de congé annuel en cas de travail hebdomadaire sur 4,5 jours
- 12 jours de repos supplémentaires dégagés dans le cadre de l'A.R.T.T. (pour 37 heures de travail par semaine sur 5 jours).
- 10 jours de repos supplémentaires dégagés dans le cadre de l'A.R.T.T. (pour 37 heures de travail par semaine sur 4,5 jours).

Le nombre de jours travaillés par an est réparti ainsi :

-228 jours sur 5 jours par semaine (pour 1 607h/an) et 204,5 jours sur 4.5 jours par semaine.

Ces 2 cycles ont été proposés à l'ensemble du personnel communal afin de laisser à chacun une demi-journée de repos hebdomadaire.

STATISTIQUES QUELQUES CHIFFRES

L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

AIDES SOCIALES FACULTATIVES				
Dénomination	2022	2023	2024	observations
Tickets services	6 175	2 267	2880	Inflation nationale qui impacte les foyers (alimentation, hausse du prix de l'énergie)
Aides aux frais funéraires		3	2	Prise en charge intégrale des frais funéraires pour une personne sans famille connue
Aide sociale facultative	1 825 familles	2 026 familles	2382 familles	Aggravation de la précarité. 59 colis d'urgence réalisés en partenariat avec l'épicerie solidaire LA CROIX ROUGE
Aides aux voyages		3 enfants inscrits en colonie	2	Secours exceptionnel pour 2 enfants d'une même fratrie pour départ en colonie
Aides d'urgence régie			3	2 expertises médicales dans le cadre d'une demande de mise sous protection et 1 mois de cantine
Prêt d'honneur		1	1	Frais d'expertise médicale dans le cadre d'une demande de mise sous protection

AIDES SOCIALES FACULTATIVES				
Dénomination	2022	2023	2024	observations
Ateliers culinaires		Bruaysiens au charbon	Préparation du goûter pour l'arbre de Noël	
Parcours culturel		Parcours culturel en famille / Cité	Parcours culturel en famille / cité	Subvention état 6 400.00€ Subvention 1600.00€
		Educative	Educative	
Spectacle				
Spectacle		LES ROTOTOS	Parcours culturel en famille (concert, spectacle humoriste, nuit au Musée Louvre Lens...)	Bénéficiaires Public CCAS/PRE
Manifestation chocolat		Pâques	Pâques	Reconduction avec le PRE
Ciné Apéro		Ciné Apéro	/	-
Spectacle de Noël	DISNEYLAND	Spectacle pour enfant Concert pour adulte	Spectacle de Noël pour les enfants Séance de cinéma pour Adolescents et adultes	Enfants jusqu'à 12 ans

L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES RSA

L'accompagnement social des populations en situation de précarité

Les missions essentielles du CCAS sont des missions d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des publics en difficulté				
Dénomination	2022	2023	2024	Observations
Allocataires CAF		6 085 personnes	Non communiqué	
SOCLE RSA		1 333 personnes	*450 place en accompagnement solidarité *180 places en socioprofessionnel *100 places accompagnement global	partenariat avec FRANCE TRAVAIL

ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA			
RÉFÉRENTES RSA	PERSONNES ACCOMPAGNÉES SUR L'ANNÉE	Signature de CER Contrat d'engagement réciproque	Programmation de RDV sur l'année
2 référentes solidarité (1.8 ETP)	497	742	2288
1 référente socioprofessionnelle (1ETP)	208	248	1519
1 référente accompagnement global en partenariat avec France Travail	106	66	152 – période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2024
TOTAL 2024	811	1056	3959

Chaque bénéficiaire Accompagnement Global a été reçu afin d'établir un diagnostic de la situation, ainsi qu'un Contrat d'Engagement Réciproque. Cette méthode d'Accompagnement est reconduite en 2025.

TAUX DE PAUVRETÉ				
	2021	2022	2023	2024
	29 %	29.7 %		

Conclusion :

Le CCAS a été sollicité par 2865 ménages au cours de l'année 2024 pour le pôle aide et accompagnement social et 1337 demandes d'aides sociales facultatives et alimentaires.

Les ménages subissent une forte augmentation des prix qui ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente des minima sociaux (alimentation, logement, transport...).

La situation sociale des personnes âgées mérite également une attention particulière, leurs faibles moyens les poussent à solliciter des aides alimentaires et financières.

LE SERVICE LOGEMENT

Chef-lieu du canton, la commune de Bruay-La-Buissière est la 8^{ème} ville du Pas-de-Calais. Elle compte une population de 22 351 personnes au 01/01/2025.

La population bruaysienne est relativement jeune avec 38.8% de personnes âgées de 0 à 29 ans, contre 36.7% sur le territoire de la CABBALR. Ce qui représente un atout pour la commune.

Cependant, la commune fait aussi face au vieillissement de la population, avec 24.9% de personnes de plus de 60 ans, contre 24.3% à l'échelle de l'agglomération.

Attributions de logements par bailleur

	2022	2023	2024
MAISONS & CITÉS	209	232	204
SIA HABITAT	88	68	78
PAS-DE-CALAIS HABITAT	51	30	29
FLANDRE OPALE HABITAT	45	54	40

HABITAT HAUT-DE-FRANCE	19	25	15
SIGH	13	17	9
ICF	2	2	3
TISSERIN HABITAT	2	0	1
TOTAL	429	428	379

Focus sur l'ERBM

ERBM – CITÉ NOUVEAU MONDE AU 31.12.2024		
	169 logements	OBSERVATION
Réhabilitation totale amélioration thermique de l'habitat (ATH)	113	
Rénovation façades et menuiseries	56	Grosses réparations
52 LOGEMENTS TERMINES EN TRAVAUX AU 31.12.2024		
Mutation interne au chantier	16	
Utilisation pour Opération tiroir	13	
Retours pour opération tiroir	5	
Nouveaux entrants	18	Peuplement de la cité

ERBM – ANATOLE FRANCE		
	90 Logements	OBSERVATION
Logement vide	28	
Rénovation façades et menuiseries	56	

Programmation 2025 en cours d'élaboration (possible démarrage des travaux au second semestre 2025).

Demandes de logement en cours

Liste d'attente pour un logement sur la commune	SNE Système National d'Enregistrement	OBSERVATION PAR RAPPORT A 2023
Demande de logements	3681	
1 ^{er} choix pour Bruay-La-Buissière	1594	+ 17.70 % ↗
2 ^{ème} choix pour Bruay-La-Buissière	701	+79.33 % ↗
3 ^{ème} choix pour Bruay-La-Buissière	409	-2.15 % ↘
Demandes de personnes en situation de handicap	328	+28.62% ↗
Demandes de personnes de + de 65 ans	295	+ 4.24 % ↗

Expulsions locatives

BAILLEURS	EXPULSIONS	OBSERVATION
Maisons & Cités	15	32 EXPULSIONS 2024
Flandre Opale Habitat	4	
Pas de Calais Habitat	1	
SIA	4	
Habitat Hauts de France	1	
PARC PRIVÉ	7	

Prévention des expulsions locatives

Le CCAS a pour mission de prévenir les expulsions locatives.

CHIFFRES ACCUEIL AU PUBLIC 2024

2024	Aide Sociale Facultative				Accueil tout venant				Insertion				logement				Pôle Enfance et Famille				Autres, direction, senior			
Mois	Physique		Téléphonique		Physique		Téléphonique		Physique		Téléphonique		Physique		Téléphonique		Physique		Téléphonique		Physique		Téléphonique	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
JANVIER	88	66	94	88	20	19	24	16	51	73	84	75	144	166	82	66	7	2	15	14	61	48	110	135
FÉVRIER	85	70	112	74	5	10	8	8	72	84	108	69	219	210	120	98	3	0	14	5	107	80	145	110
MARS	84	65	116	101	19	15	18	11	61	72	97	86	182	176	145	133	3	0	21	12	115	82	168	142
AVRIL	68	52	89	92	22	22	32	19	69	94	82	57	161	228	189	147	4	4	1	7	105	95	153	113
MAI	77	43	82	85	15	10	19	19	56	71	86	71	171	188	359	253	1	0	5	7	107	94	145	109
JUIN	71	59	109	87	11	9	14	10	54	68	94	87	136	147	176	169	9	0	9	4	85	77	140	119
JUILLET	79	57	95	87	37	24	25	25	26	47	46	41	184	233	217	217	4	4	11	11	82	69	141	131
AOÛT	159	77	69	77	71	59	73	74	55	74	78	62	139	140	134	105	2	1	3	3	38	44	71	63
SEPTEMBRE	65	49	79	70	65	53	75	60	84	75	102	73	143	158	160	152	4	2	3	4	37	35	99	68
OCTOBRE	90	70	109	87	41	48	46	51	77	83	110	82	157	188	135	165	1	0	5	4	75	53	146	149
NOVEMBRE	68	57	90	60	56	48	65	50	59	49	68	46	115	129	110	110	0	0	1	0	9	6	77	54
DÉCEMBRE	185	54	97	90	49	37	50	46	33	51	54	25	101	124	75	59	1	1	0	1	27	17	86	65
TOTAL	1119	719	1141	998	411	354	449	389	697	841	1009	774	1852	2087	1902	1674	39	14	88	72	848	700	1481	1258
	1838		2139		765		265		1538		1783		3939		2087		53		160		1548		2739	
	3977				838				3321				7515				213				4287			

Complément d'information sur les statistiques du service logement

2024	APPELS TÉLÉPHONIQUES	MAILS	VISITES	CAL	Attribution
JANVIER	655	359	386	11	18
FÉVRIER	803	446	479	45	41
MARS	745	337	393	13	31
26AVRIL	859	317	420	13	646
MAI	728	342	414	13	22
JUIN	783	348	386	12	28
JUILLET	963	554	527	18	41
AOÛT	667	422	377	13	32
SEPTEMBRE	833	438	419	18	27
OCTOBRE	810	462	654	16	34
NOVEMBRE	728	368	385	10	47
DÉCEMBRE	583	307	404	15	32
TOTAL	9 157	5 006	4938	167	379

	BILAN 2019	2022	2023	2024
APPELS	2731	6148		9157
VISITES	2177	1902	2385	4938
MAILS	Donnes non communiquées	Données non communiquées	1249	5006

%	2019/2024	2022/2024	2023/2024
APPELS	+ 235.30 % ↗	+ 48.94 % ↗	+ 39.40% ↗
VISITES	+ 126.83 % ↗	+ 159.62% ↗	+ 107.04% ↗
MAILS	NC	NC	+ 300.80 % ↗

Données 2020/2021 non communiquées période COVID

	2023	AU 31.12.2024	%	OBSERVATIONS
NOUVEAUX DOSSIERS ENREGISTRÉS AU SERVICE LOGEMENT	762	854	2.07 % ↗ Soit 92 dossiers en plus	Au31.12.2024 1 005 dossiers En suivi au service Logement
DEMANDES POUR BLB SUR SNE	2781	3681	+ 32.36 % ↗	
ATTRIBUTIONS	427	379	- 11.24 % ↘	
CAL	175	167	- 4.57 % ↘	
CONTINGENTS	81	98	+ 90.99 % ↗	

L'activité est représentative du déséquilibre entre la demande et l'offre de logements. En effet, le marché locatif social fait face à une tension croissante.

Sur Bruay-La-Buissière : 7.3 demandes/logement libéré en 2024 soit un score de tension en augmentation de 28 % par rapport à 2023 (+32% de demandeurs avec – 11% d'attributions).

Prévisionnel 2025 : (si l'on reste sur le même nombre de logements libérés) :

9.7 demandes/logement libéré soit un score de tension en augmentation de 33 % par rapport à 2024 (et 70% par rapport à 2023).

En 2024, le service logement a été sollicité davantage par les demandeurs : +40% d'appels, +107 visites (l'accueil physique a doublé), + 300 % de mails (la réception de mails a quadruplé).

La domiciliation

LA DOMICILIATION	2020	2021	2022	2023	2024	OBSERVATIONS
Nombre de demandes au 31 décembre		42	77	67	79 +16 ayants droit	48 Radiations →26 pour obtention d'un logement autonome →11 pas de renouvellement →7 absences plus de 3 mois → 4 à la mande de la personne
Validation		42	77	67	67	
Refus		0	0	0	2	

Le CCAS se doit de domicilier les ménages qui n'ont pas d'adresse postale. Les personnes sont tenues de venir régulièrement chercher leurs courriers. La domiciliation est valable 1 an renouvelable une fois (pour aboutir aux démarches administratives).

LE PÔLE SENIORS

BILAN D'ACTIVITÉ			
	2022	2023	2024
ACCUEIL - GESTION ADMINISTRATIVE			
Accueil physique			1158
Accueil téléphonique			5136
Demande d'Aide Sociale Légale		248	290
Dossier de médaille de l'enfance et des familles	0	4	0
Distribution de chocolats de Pâques	3431	3485	3626
Distribution des colis de Noël	3603	3705	3837
Distribution des douceurs de Noël	34	0	18
Repas spectacle (nombre de convives)	1062	1296	1314
Domiciles	11	66	84
ACTIVITÉS - LOISIRS	2022	2023	2024
Ateliers quotidiens	143	187	320
Ateliers éphémères	41	0	92
Goûter spectacle et spectacle patoisant	190	382	1018
Sorties mensuelles	345	244	453
Activités de la semaine bleue (5 jours)	710	463	564
Voyages	46	126	140
Nombre de participants	1475	1402	2587
NAVETTES SENIORS	2022	2023	2024
Personnes inscrites	280	354	439

Transport dans la commune	1658	2334	2080
Transport à l'extérieur de la commune	699	651	540
Nombre de kilomètres réalisés			37 999

Devenu obligatoire depuis la canicule de 2003, et selon l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des familles, le CCAS assure une action de veille téléphonique, en cas de plan grand froid ou plan canicule déclenché par le Préfecture.

Nombre de contact	2021	2022	2023	2024
PLAN GRAND FROID			45	36
PLAN CANICULE			45	36

Plan CANICULE : Personnes isolées qui s'inscrivent sur une liste via le CCAS sur la base du consentement

Plan Grand Froid : Dispositif d'hébergement d'urgence renforcé (1^{er} novembre au 31 mars).

Mesures préventives ou curatives pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux de la population notamment vulnérable.

LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Espace Famille Enfance A. de St-Exupéry

Actions de l'année 2024 :

- Réaménagement du jardin grâce à l'appel à projet « le nez au vent » avec les familles
- Soigner la relation parents-enfants professionnels. En prenant le temps lors des familiarisations, en laissant entrer les familles dans les pièces de vie et en organisant une fois par mois un évènement ludique ou festif pour l'enfant et sa famille en sachant que 75,67% des enfants accueillis vivent sous le seuil de pauvreté.

<i>Quelques chiffres pour 12 places</i>	2022	2023	2024 - janvier	2025 - Janvier
TAUX D'OCCUPATION	73.34 %	61.01 % ↓	75.66 % ↑	76.89 % ↑

Le taux d'occupation de l'année 2024, légèrement en hausse :

- Pour la Micro-Crèche « Pirouette » est de 76,89 % (agrément pour 12 enfants, 37 inscrits) 3,1 enfants par place.
- Pour l'atelier passerelle avec l'école maternelle est de 66,66 %.
- Pour les ateliers parents-enfants est de 79,86 %.
- Pour les consultations d'enfants : 93 enfants accueillis en 2024.
- Le taux d'occupation de l'année 2024 est en hausse sauf pour la passerelle avec l'école maternelle.
- Pas de liste d'attente, les entrées se sont faites au fur et à mesure des départs.
- Peu d'arrêt pour maladie.
- Peu de formation à l'extérieur, permettant de maintenir une fréquentation à 76,89% (En cas de longues maladies et de formations sur plusieurs jours, il est nécessaire de réduire le nombre d'enfants ce qui a un impact sur le taux de fréquentation.
- Récupération des enfants scolarisés l'après-midi (l'école ne les accueille que le matin jusqu'au mois de novembre).
- Les consultations PMI attirent une population qui ne vient pas naturellement vers la crèche, et ont permis d'accueillir de nouvelles familles
- La communication et les informations collectives sur les ateliers parent-enfant motivent les familles (67,56% des familles fréquentant l'établissement sont du quartier).
- La passerelle avec l'école a été moins fréquentée, du fait de la scolarisation de plus en plus précoce.

En 2024, la CAF a financé trois journées pédagogiques et a accordé une subvention supplémentaire de 5 000 euros pour la formation interne du personnel de la micro-crèche, en reconnaissance du travail de recherche effectué par la directrice de

Pirouette et la référente Santé Accueil Inclusif. De plus, la directrice de la crèche a été invitée par la CAF à intervenir devant l'équipe de professionnels de la petite enfance afin de présenter le travail accompli sur le terrain par l'équipe de Pirouette. Malgré une baisse du taux de natalité, des demandes continuent d'affluer, et au 1er janvier 2025, trois enfants sont sur la liste d'attente.

En 2025, l'établissement fermera cinq mercredis après-midis pour organiser des sessions d'analyses de pratiques professionnelles, ce qui permettra d'éviter une baisse du taux de fréquentation

La crèche « LES PETITS CÂLINS » et la micro-crèche « LA FARANDOLE »

Projet phare : Mise en place d'une application téléphonique « KIDIZZ » pour permettre aux familles d'identifier leurs enfants sur des temps forts du quotidien de la vie en crèche par des photos ou vidéos. Cette application favorise les messages collectifs et individuels (ex : souhaiter l'anniversaire d'un enfant le week-end).

- L'accès à cette application ne peut se faire que via un code fourni aux familles.
- Un écran plat dans le hall d'accueil diffuse un diaporama aux familles (évolution des travaux pendant la fermeture, le carnaval, photos diverses).

TAUX D'OCCUPATION LES PETITS CALINS				
Quelques chiffres pour 36 places	2022	2023	2024 - janvier	Au 1 ^{er} janvier 2025
LES PETITS CÂLINS	66,19 %	69,39 % ↗	52.04 % ↘	69.04 % ↗

Pour l'année 2024, le taux d'occupation s'élève à 69,04 % pour les Petits Câlines.

- Les enfants sont revenus de façon progressive en janvier et février après les travaux de rénovation de la crèche.
- Après un mois de fermeture pour congés d'été, les enfants reviennent de façon progressive, parfois en petite journée pour se réhabituer et faciliter la séparation avec les parents après un mois de vacances.

- Septembre transition arrivée des nouveaux enfants et temps de familiarisation.
- Des maladies infantiles (gastroentérite, épidémie d'impétigo, VRS...) ont également impacté le taux d'occupation des mois d'octobre et décembre (Aléas qui ont un impact sur le taux d'occupation et l'ont fait chuter).
- Néanmoins, il est à noter que le nouvel agrément modulé est mieux adapté à la structure répartie sur les autres mois, la hausse du taux d'occupation est significative. Le tableau ci-dessous en témoigne.

Janvier 2024	52,04 %	retour progressif des enfants après les travaux
Février 2024	63,97 %	retour progressif des enfants après les travaux
Mars 2024	73,36 %	
Avril 2024	77,16 %	
Mai 2024	75,40 %	
Juin 2024	77,28 %	
Juillet 2024	76,34 %	
Août 2024	46,76 %	arrivée des nouveaux enfants et temps de familiarisation
Septembre 2024	60,14 %	arrivée des nouveaux enfants et temps de familiarisation
Octobre 2024	66,29 %	épidémie impétigo
Novembre 2024	73,91 %	
Décembre 2024	67,34 %	maladies hivernales

TAUX D'OCCUPATION FARANDOLE				
Quelques chiffres pour 12 places FARANDOLE	2022	2023	2024 - janvier	Au 1^{er} janvier 2025
	19,57 %	27,67 % ↗	17,75 % ↘	32,31 % ↗

- La hausse s'explique par les changements horaires de la structure à partir de septembre 2024.
- De la présence d'une directrice sur place à temps plein permettant de suivre les inscriptions et de diminuer le temps entre

l'inscription et l'entrée de la famille dans la structure.

- Information de la structure Farandole sur la commune de Bruay-La-Buissière par le service Communication.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Dispositif a pour but de coordonner les différents acteurs professionnels du social et de la santé qui accompagnent l'enfant et sa famille. Cette coordination facilite la mise en place d'accompagnements individuels pour créer un parcours adapté à l'enfant et à sa famille.

La mission du PRE est de mettre en place des actions d'accompagnement individualisé qui placent les enfants et les parents au cœur de leur parcours. Il est primordial de construire chaque parcours éducatif de façon individualisée et de rechercher les meilleures conditions de contrat « partagé » avec l'enfant et ses parents.

Les Orientations année scolaire 2023/ 2024 :

Les Repérants – 56 Orientations :

- MDS : 4
- Safran : 1
- CCAS : 6
- Éducation Nationale : 38
- Maison de l'Artois : 2
- CAMPS : 3
- Habitat Insertion : 2
-

Les accompagnements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

210 parcours Une démarche proactive :

- Renforcement du lien avec les établissements scolaires (EPS)
- Développement du partenariat (Service SAFRAN, CCAS, CAMPS, Dispositif Passerelle, Habitat Insertion...)

Axes forts pour l'année 2024 – perspectives 2025 pour l'axe Santé

Prise en charge des soins

- Psychologue – Ergo – Sophrologue, Psychomoteur et Art Thérapeute

Bilans et les suivis

- Accompagner les parents dans les démarches administratives : MDPH
- Accompagner les parents aux rendez-vous médicaux

2025

- Poursuivre le travail mené au niveau des prises en charge des soins : suivis sophrologue, bilan ergo, orthophoniste, et art thérapie.
- Réinstaurer les suivis psychologiques pour les enfants
- Développer le travail en partenariat avec la médiatrice santé
- Poursuivre les actions avec Prevert
- Poursuivre les actions avec l'Art Thérapeute
- Développer nouveaux partenariats

Projection et Reconstitution 2025

- Ateliers Renaissance Créative Parents
- Ateliers Bois et Décoration, création d'une bibliothèque
- Ateliers lecture de Conte
- Ateliers parents « zéro déchet »
- Ateliers groupe de paroles
- Ateliers Prevert adultes, enfants et adolescents
- Atelier « zéro déchet » - Escape Game, École Élémentaire, Collège et Lycée
- Atelier Couture
- Sortie familles, adolescents et enfants
- Ateliers au Collège sur la thématique du harcèlement
- Ateliers d'initiation au Cirque Collège et IME
- Actions CIDFF
- Actions avec la Maison des Échanges
- Ateliers avec Radio plus « l'élève d'aujourd'hui? »
- Formations (CIDFF, CNFPT, Makaton)

RELAIS PETITE ENFANCE

Ouverture en juin 2024

Agrément obtenu le 1^{er} juin 2024

Le Relais Petite Enfance accompagne les Assistants Maternels et leurs employeurs dans leurs statuts d'employeurs et de salariés, propose des outils professionnels aux Assistants Maternels (organisation d'actions collectives, formations, prêt de matériel...), et travaille sur une harmonisation de l'offre et de la demande d'accueil.

Relais Petite Enfance 2024 (du 1^{er} juin au 31 décembre)	
Nombre d'Assistants Maternels agréés à Bruay-La-Buissière	52
Nombre total d'ateliers d'éveil (avec enfants) organisés par le RPE	38
Nombre total de présences d'enfants aux ateliers	231
Nombre total de présences d'adultes aux ateliers	169
Nombre total d'actions collectives sans enfant organisées par le RPE	10
Nombre d'adultes recensés en actions collectives	34
Nombre de situations administratives traitées au RPE (accueil physique et téléphonique)	197